

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 26 MAI 2020

PRESENTS : Mesdames et Messieurs ARNOUX. SOULARD. RABILLON. DUBOST. BOURBON-CHAPUIS. CHEVALIER. CHARBONNIER. BLAIN. JOUBERT. CHAMBOST. VINCENT. BONNET. ERMEL. PENIN. ASSAM.

Madame Marie-Luce ARNOUX, Maire, après appel nominal, déclare installés les conseillers municipaux dans leurs fonctions.

Monsieur Paul PENIN prend ensuite la présidence et invite le conseil à procéder à l'élection du Maire.

Madame Marie-Luce ARNOUX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est proclamée Maire et immédiatement installée.

Madame Marie-Luce ARNOUX prend ensuite la présidence.

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. Fixe à quatre le nombre des adjoints en conservant une enveloppe indemnitaire calculée sur la base de trois adjoints.

2. Procède à l'élection des adjoints :

- M. Richard SOULARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est proclamé 1^{er} adjoint
- Mme Raphaëlle RABILLON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est proclamée 2^e adjointe
- M. Adrien DUBOST ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au deuxième tour de scrutin est proclamé 3^e adjoint
- Mme BOURBON-CHAPUIS Françoise ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au deuxième tour de scrutin est proclamée 4^e adjointe

Le maire donne lecture de la charte des élus.

3. Procède à l'élection des délégués aux établissements publics de coopération intercommunale :

- SYDER :
 - titulaire : Richard SOULARD
 - suppléant : Adrien DUBOST
- Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier :
 - titulaires : Alain VINCENT et Richard SOULARD
 - suppléant : Raphaëlle RABILLON

4. Procède à l'élection des délégués au sein du Centre Communal d'Action Sociale :

Morad ASSAM, Françoise BOURBON-CHAPUIS, Béatrice CHAMBOST, Yannick CHEVALIER, Raphaëlle RABILLON

5. Procède à l'élection de délégués au sein de divers organismes :

- Groupement des 4 Cantons des Monts du Lyonnais : Françoise BOURBON-CHAPUIS, titulaire
Anthony CHARBONNIER, suppléant
- Syndicat Rhodanien du Câble : Jacky ERMEL
- CNAS (Comité National d'Action Sociale) : Yannick CHEVALIER
- Correspondant défense : Paul PENIN
- Correspondant Ambroisie : Jacky ERMEL

6. Procède à l'élection des membres des différentes commissions municipales :

Bâtiments	DUBOST Adrien BONNET René VINCENT Alain	PENIN Paul SOULARD Richard BLAIN Séverine
Urbanisme	SOULARD Richard VINCENT Alain	BONNET René JOUBERT Sophie
Voirie	SOULARD Richard PENIN Paul BLAIN Séverine	BONNET René ERMEL Jacky
Finances	SOULARD Richard RABILLON Raphaëlle BOURBON-CHAPUIS Françoise	DUBOST Adrien VINCENT Alain
Vie scolaire	DUBOST Adrien BOURBON-CHAPUIS Françoise	CHAMBOST Béatrice CHEVALIER Yannick
Vie culturelle	RABILLON Raphaëlle JOUBERT Sophie	ASSAM Morad DUBOST Adrien
Transition écologique	RABILLON Raphaëlle ERMEL Jacky	CHAMBOST Béatrice SOULARD Richard
Vie associative	SOULARD Richard CHARBONNIER Anthony BLAIN Séverine	JOUBERT Sophie CHEVALIER Yannick VINCENT Alain
Communication et veille technologique	BOURBON-CHAPUIS Françoise DUBOST Adrien CHARBONNIER Anthony	JOUBERT Sophie PENIN Paul
Dynamique économique	BOURBON-CHAPUIS Françoise BLAIN Séverine	JOUBERT Sophie ASSAM Morad
Participation citoyenne	BOURBON-CHAPUIS Françoise ERMEL Jacky ASSAM Morad	RABILLON Raphaëlle CHEVALIER Yannick CHAMBOST Béatrice
Personnel communal	ARNOUX Marie-Luce	DUBOST Adrien

7. Donne délégation à Madame le Maire pendant la durée du mandat pour :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant et jusqu'à un montant de 40 000.00 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- la passation des avenants inférieurs à 5 % dans le cadre des marchés à procédure adaptée
- passer les contrats d'assurances, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- la passation, signature, et exécution de toute convention et de son ou ses avenants conclus sans effet financier ou ayant pour objet la perception d'une recette, notamment avec la communauté de communes de rattachement
- exercer ou déléguer, en application de l'article L.214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du même code, dans la limite des biens de 300 000 €
- procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux
- décider de la conclusion et de la révision du louage des différents locaux appartenant à la commune, pour une durée n'excédant pas douze ans

- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal de 10 000 euros
- ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L.123-19 du code de l'environnement

8. Vote l'indemnité du maire et des adjoints

9. Questions diverses :

- Responsables de la salle polyvalente et du clos des sports : sont désignés Adrien DUBOST et Anthony CHARBONNIER et en suppléance Richard SOULARD.
- Séances du conseil municipal : la prochaine réunion est fixée le 11 juin, elles auront lieu ensuite le 1^{er} jeudi de chaque mois en semaine paire.

Fait en Mairie le 28 mai 2020

Le Maire,